

PREMIÈRES SYNTHÈSES

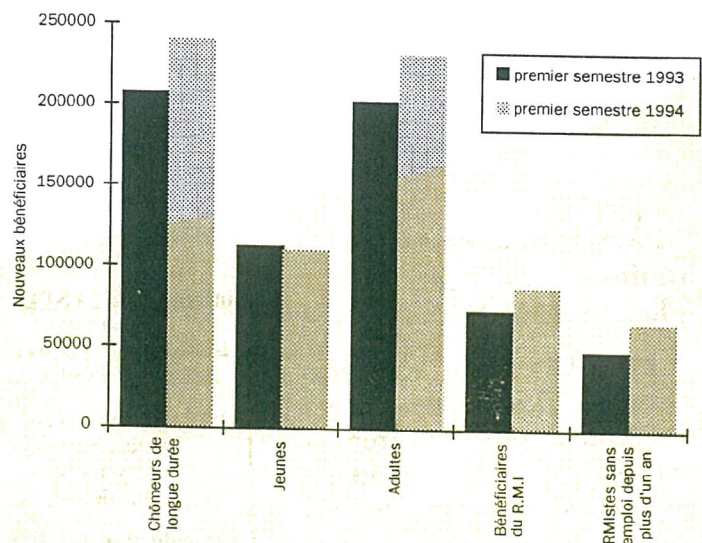
LES CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ AU PREMIER SEMESTRE 1994 : REDÉPLOIEMENT EN FAVEUR DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE

Au cours du premier semestre 1994, les employeurs du secteur non marchand ont conclu 342 000⁽¹⁾ contrats emploi-solidarité dont 236 000 conventions initiales et 106 000 avenants de reconduction. Le nombre de contractants a donc continué à augmenter ; le nombre des personnes en CES atteint près de 400 000 à la fin du mois de juin, soit 2 % de plus que l'an passé à la même date.

Le redéploiement du dispositif au bénéfice des publics prioritaires devient de plus en plus sensible. Environ sept bénéficiaires sur dix sont des adultes ou des chômeurs de longue durée et un sur quatre est un allocataire du R.M.I. Enfin, la durée moyenne des contrats croît d'environ un mois entre le premier semestre 1993 et le premier semestre 1994.

(1) Concerne la France Entière, il y a 323 000 entrées en CES en France Métropolitaine.

Graphique 1
Principales caractéristiques
des nouveaux bénéficiaires de CES



Au cours du premier semestre 1994, 342 000 personnes, ont conclu un CES, soit 27 000 de plus que durant le premier semestre 1993.

Contrairement à l'année précédente, l'essor des entrées en CES provient principalement de l'accroissement du nombre de conventions initiales. En effet, les entrées en CES relatives à un nouveau contrat atteignent 236 000, soit une augmentation de près de 26 000 par rapport au premier semestre 1993. En revanche, le rythme de signatures d'avenants de reconduction est stabilisé.

Les effectifs présents à la fin du mois de juin⁽²⁾ (graphique 2, encadré ci-dessous) sont de l'ordre de 400 000 personnes, c'est-à-dire environ 10 000 personnes de plus que l'an passé (près de 2 %).

Il y a donc une inversion par rapport à la tendance constatée en 1993 : les avenants de reconduction semblent être un facteur moins essentiel de la dynamique des CES, qui concernent davantage un public qui s'élargit et se renouvelle (graphique 3, tableau de synthèse I).

Moins de jeunes, moins de femmes, plus de RMISTes

Les adultes sont les principaux bénéficiaires des entrées en CES pour le premier semestre 1994. Ils composent désormais 68 % des entrants contre 65 % au premier semestre 1993.

(2) Il s'agit d'un stock estimé sur 6 mois à partir de l'évaluation des entrées et sorties réelles. Ces dernières sont déduites des entrées comptabilisées par les D.D.T.E.F.P. et d'une matrice d'entrées et sorties en rémunération.

Graphique 2
Evolution du flux d'entrées en CES
et des effectifs présents en fin de mois

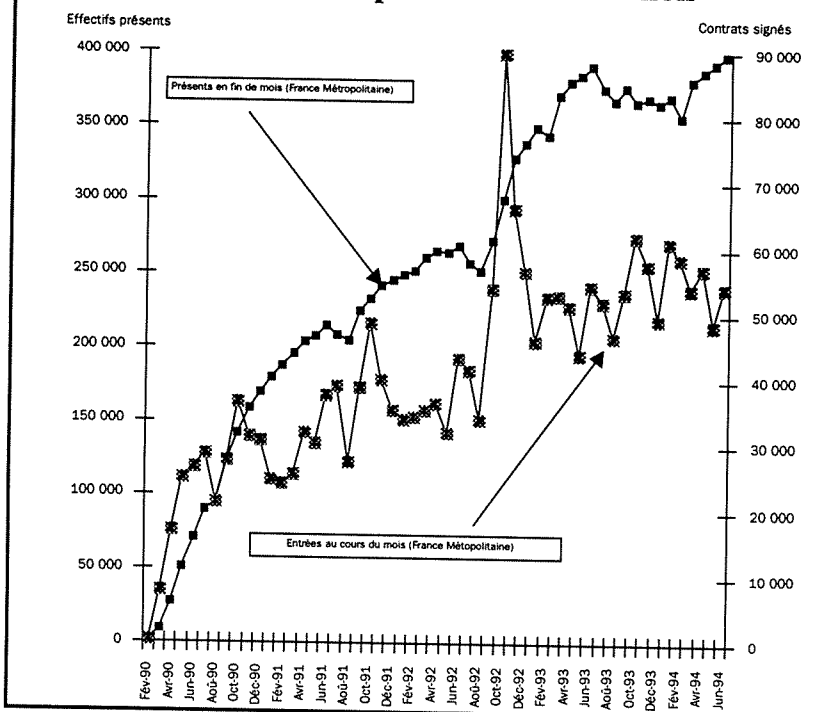


Tableau 1 : La part des jeunes dans le dispositif 1994

En pourcentage

	1 ^{er} semestre 1992	1 ^{er} semestre 1993	1 ^{er} semestre 1994
Proportion de jeunes			
Nombre de contrats signés par des 16-25 ans	125 710	112 000	110 000
Pourcentage par rapport à l'ensemble des contrats	53,5	35,5	32,3
Pourcentage de jeunes femmes			
	64,2	63,8	61,4
Niveau de formation			
V bis, VI	29,6	26,0	25,7
V	64,0	63,6	60,0
I, II, III, IV	6,4	10,4	14,3
Inscription à l'ANPE			
Non inscrit	26,7	13,8	10,2
Inscrit depuis moins d'un an	51,0	29,4	34,4
Inscrit depuis plus d'un an	22,3	56,8	55,4
Durée prévue des contrats			
Moins de 6 mois	31,8	32,2	23,8
6 mois	18,7	26,5	26,6
Plus de 6 mois	49,5	41,3	49,6
Reconduction des contrats			
Pourcentage d'avenants de reconduction	27,1	31,0	27,8
Type d'employeur			
Collectivité territoriale	34,2	30,7	30,3
Etablissement public	25,4	30,7	31,3
Association	37,2	34,9	35,0
Autre	3,2	3,7	3,4

Source CNASEA-DARES

Le moindre poids de la part des jeunes dans la population des CES provient essentiellement d'une réduction de 14 % des avenants de reconduction par rapport à 1993. Leur nombre absolu parmi les entrants ne se réduit toutefois pas et les conventions initiales conclues augmentent de plus de 4 % à leur bénéfice (tableau 1). D'autre part, parmi les nouveaux bénéficiaires de CES, le nombre d'hommes augmente et représente désormais environ 40 %.

Parmi les adultes, les 26-34 ans voient leur poids relatif passer de 29 % à 31 %, Par ailleurs, la part des plus de 50 ans est de plus en plus forte avec un taux de croissance de près de 20 % (graphique 4, tableau de synthèse III). Cette hausse n'empêche pas toutefois que cette catégorie de population demeure la moins représentée (moins 8 % de l'ensemble).

Le dispositif concerne 88 000 bénéficiaires du RMI⁽³⁾ contre 74 000 l'année précédente dont 66 000 sont sans emploi depuis plus d'un an et 80 % affirment ne recevoir aucune allocation d'indemnisation chômage. Plus d'un entrant en CES sur quatre est titulaire du R.M.I ou vit avec un conjoint percevant cette allocation.

Cette population a des caractéristiques spécifiques qui la distinguent des autres bénéficiaires de CES. Par exemple, plus de 83 % des RMIstes ont entre 26 et 49 ans (graphique 5, page suivante).

En outre, les RMIstes signent moins de contrats avec

(3) Chiffre concernant la France entière, il y a 82 000 RMIstes en France Métropolitaine.

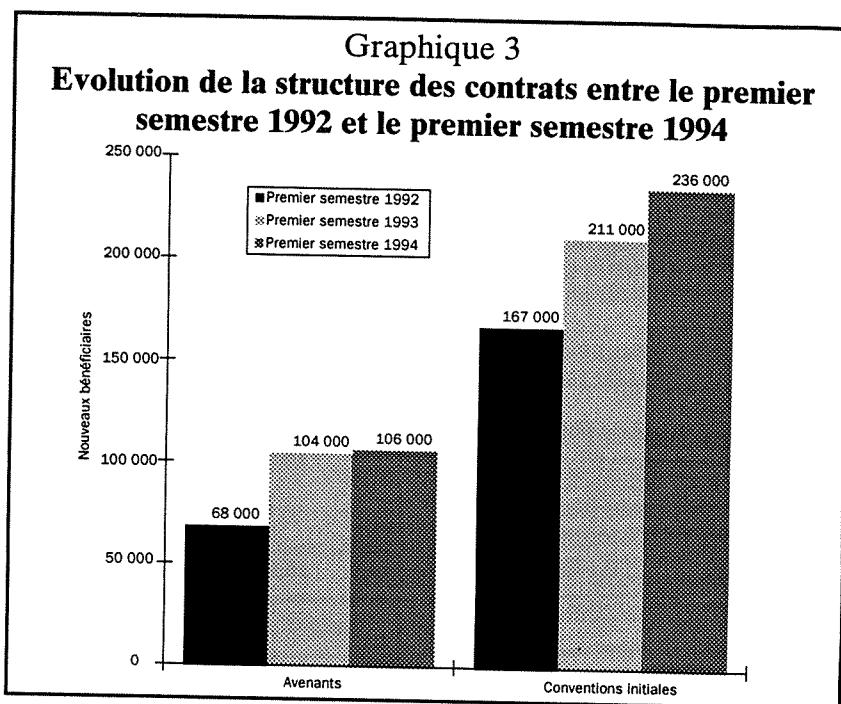


Tableau de synthèse I : Données d'ensemble

Contrats	1 ^{er} semestre 1992	1 ^{er} semestre 1993	1 ^{er} semestre 1994
Ensemble des contrats signés (résultats France Entière)	235 000	315 000	342 000
Soit :			
Nouveaux contrats	167 000	211 000	236 000
Avenants de reconduction	68 000	104 000	106 000
Soit :			
Jeunes	126 000	112 000	110 000
Adultes	109 000	203 000	232 000
Effectifs présents en fin de mois (résultats France Métropolitaine)	269 000	391 000	398 000

Source CNASEA-DARES

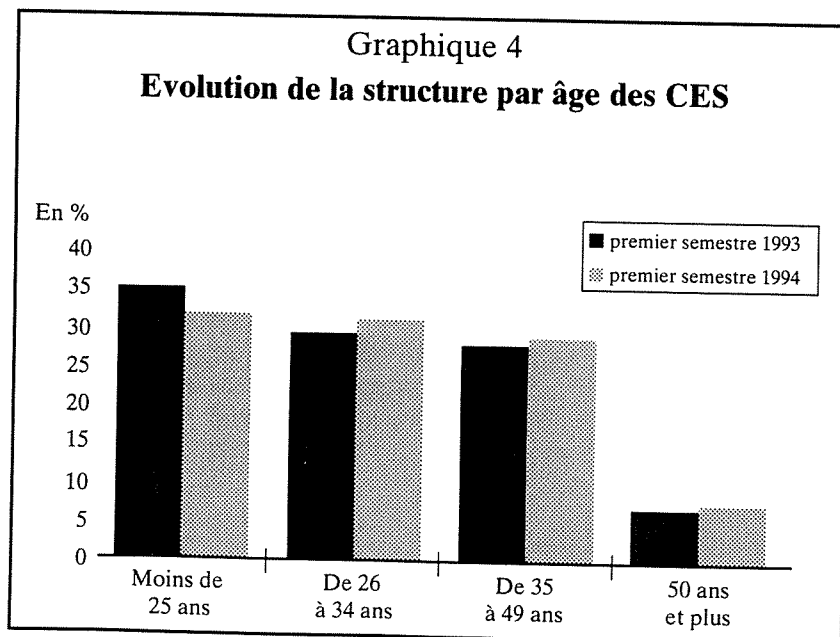
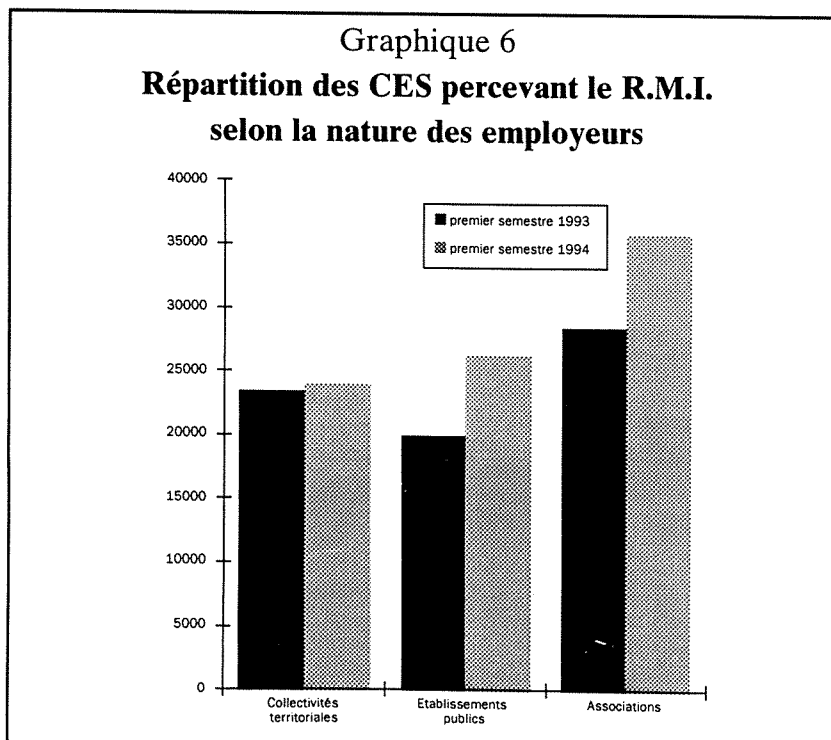
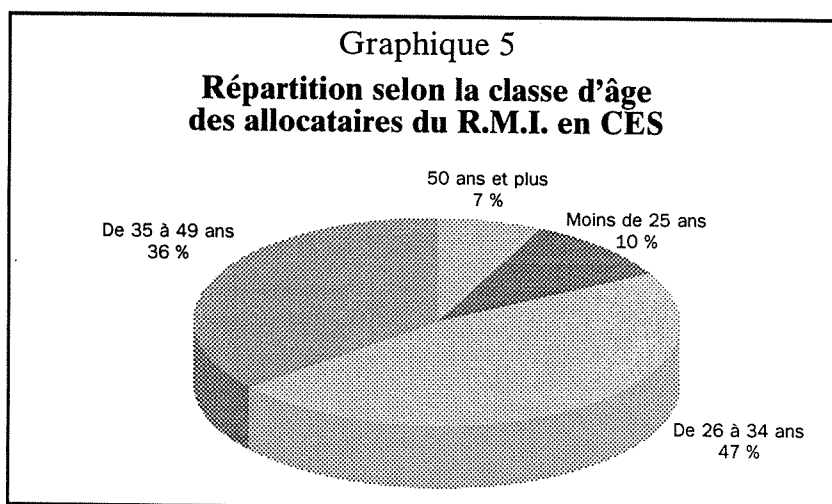


Tableau 2 : Les publics prioritaires En %			
	1 ^{er} semestre 1992	1 ^{er} semestre 1993	1 ^{er} semestre 1994
Principaux publics prioritaires jusqu'en juin 1993			
Chômeurs de longue durée	42,1	65,5	70,5
RMistes sans emploi depuis plus d'un an	16,8	16,6	19,4
Principaux publics prioritaires depuis juillet 1993			
CLD de plus de 50 ans	3,1	5,3	6,1
CLD de moins de 25 ans	11,9	15,5	17,8
Inscrits à l'ANPE depuis plus de 3 ans	10,3	11,6	12,8
RMistes sans emploi depuis plus d'un an	16,8	16,6	19,4

Source CNASEA-DARES



les établissements publics et davantage avec les associations que l'ensemble des titulaires de CES (graphique 6, tableau 2).

Une part croissante d'anciens actifs et de chômeurs de longue durée

La proportion de salariés en CES qui n'ont jamais connu de phase d'activité professionnelle poursuit son recul. Ils sont moins de 24 % contre 26 % sur la même période de 1993. Dans le même temps, on remarque une proportion plus grande des ouvriers dans le dispositif : ils progressent de 35 % à 37 % des effectifs.

Au cours du premier semestre 1994, plus de 7 entrées sur 10 concernent des personnes qui étaient chômeurs de longue durée contre 65 % au premier semestre 1993. Un sur huit connaît même le chômage depuis au moins trois ans (graphique 7, page suivante).

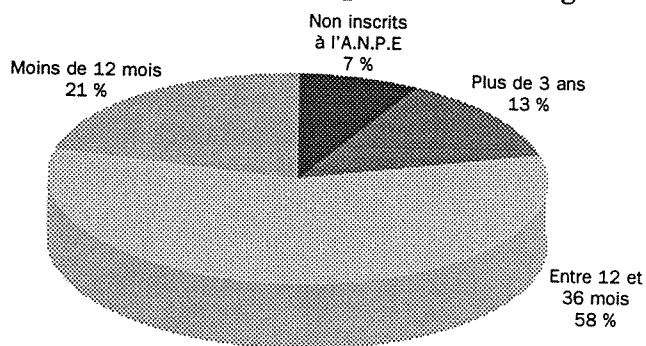
De même, la part des bénéficiaires de CES qui n'étaient pas auparavant inscrits à l'ANPE diminue sensiblement : un salarié en CES sur douze est dans ce cas contre un sur dix l'année précédente.

Ce sont surtout les établissements publics (75 % des contrats offerts) qui créent, à travers les CES, des emplois occupés par des chômeurs de longue durée (graphique 8, page suivante).

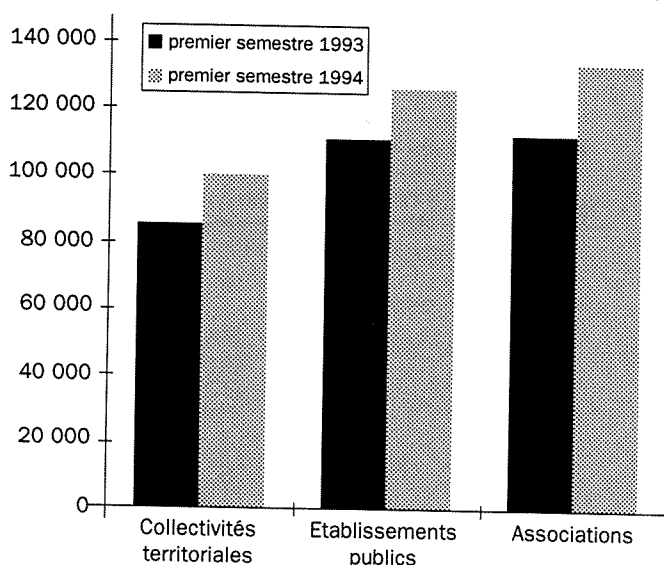
Les niveaux de formation continuent d'augmenter

Malgré l'augmentation de l'âge moyen des salariés en CES et l'allongement de leur durée d'inscription à l'ANPE,

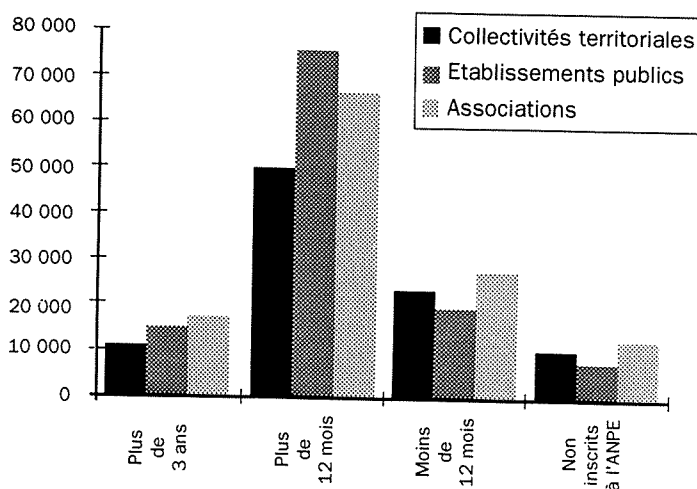
Graphique 7
Répartition des entrants en CES
selon leur durée d'inscription au chômage



Graphique 8
Evolution des effectifs selon la nature de l'employeur



Graphique 9
Entrants selon la durée du chômage
et le type d'employeur



leur niveau de formation continue de s'élever. Les salariés titulaires du niveau BAC sont en nombre croissant (près de 2 points), ce qui contraste avec la baisse de même ampleur des personnes de niveau V bis ou VI.

La croissance des effectifs va de pair avec une stabilisation de la part de chaque employeur par rapport à 1993 : les associations et les établissements publics demeurent les principaux utilisateurs de CES : ils accueillent respectivement 36 % et 34 % des entrants contre 27 % pour les collectivités territoriales (graphique 9, tableau synthèse II).

Allongement de la durée prévue des contrats

La durée des contrats évolue, avec simultanément une diminution du nombre de contrats de courte échéance (notamment les contrats de 3 mois) et une croissance de la part des contrats d'un an ou plus.

Ce changement se traduit par un accroissement d'environ un mois de la durée moyenne des contrats : celle-ci avoisine 8,4 mois contre 7,6 mois un an plutôt.

La structure de la durée des contrats varie substantiellement d'un employeur à un autre. Les collectivités territoriales ont ainsi une part de contrats inférieurs à 6 mois plus élevée que les établissements publics et les associations. Au contraire, les contrats d'un an sont surtout conclus par les associations (pour près d'un CES sur deux).

Franck PIOT
(D.A.R.E.S.)

Tableau de synthèse II : Les caractéristiques des contrats				En %
	1 ^{er} semestre 1992	1 ^{er} semestre 1993	1 ^{er} semestre 1994	
Nature des contrats				
Nouveaux contrats	71,0	66,9	69,1	
Avenants de reconduction	29,0	33,1	30,9	
Type d'employeur				
Collectivité territoriale	34,2	26,9	27,1	
Etablissement public	23,5	34,8	34,0	
Association	39,4	35,1	36,0	
Autre	2,9	3,2	2,9	
Type d'emploi				
Administratif	24,0	25,7	24,8	
Social ou socio-éducatif	15,5	13,7	14,2	
Animation culturelle	5,0	4,0	3,9	
Protection de la nature et de l'environnement	6,2	5,9	6,6	
Entretien d'équipements collectifs	29,9	30,0	30,8	
Autre	19,4	20,8	19,7	
Durée prévue				
3 mois	22,1	22,1	16,2	
4 à 5 mois	7,5	6,2	4,4	
6 mois	25,2	24,9	24,1	
7 à 11 mois	10,5	12,6	10,0	
12 mois	33,7	33,3	44,3	
Plus de 12 mois	1,0	1,0	1,0	

Source CNASEA-DARES

Tableau de synthèse III : Les bénéficiaires				En %
	1 ^{er} semestre 1992	1 ^{er} semestre 1993	1 ^{er} semestre 1994	
Nombre de contrats conclus (France Entière)				
	235 000	315 000	342 000	
Part des femmes				
	64,3	62,7	60,6	
Age				
Moins de 25 ans	53,5	35,6	32,3	
De 26 à 34 ans	22,8	29,4	31,2	
De 35 à 49 ans	18,8	28,1	28,9	
50 ans et plus	4,9	6,9	7,6	
Niveau de formation				
V-bis, VI	37,0	36,2	34,5	
V	54,1	51,2	51,0	
I, II, III, IV	8,9	12,6	14,5	
Inscription à l'ANPE				
Inscrit depuis plus de 3 ans	10,3	11,6	12,8	
Inscrit au moins 12 mois	31,8	53,8	57,7	
Inscrit depuis moins de 12 mois	36,3	24,0	21,0	
Non inscrit	21,6	10,6	8,5	
Allocation perçue en dehors du CES				
Aucune allocation	79,7	73,4	78,2	
Allocation de base ou AUD	7,1	10,1	9,0	
Allocation de fin de droits	5,5	9,1	6,3	
Allocation de solidarité spécifique	3,7	5,0	4,6	
Allocation d'insertion	4,0	2,4	1,9	
Proportion de RMIstes				
dont : bénéficiant ou ayant bénéficié d'un contrat d'insertion	23,3	23,3	25,7	
dont : sans emploi depuis plus d'un an	6,6	6,2	6,6	
	16,8	16,6	19,4	
Qualification du dernier emploi				
Ouvrier non qualifié	22,2	24,5	25,8	
Ouvrier qualifié	6,8	10,2	11,1	
Contremaître, agent de maîtrise	0,4	0,6	0,6	
Employé administratif	14,3	16,8	16,7	
Employé de commerce	8,7	8,6	8,4	
Employé de service	12,6	12,1	12,2	
Ingénieur, technicien, cadre	1,3	1,2	1,5	
Autre ou sans expérience professionnelle	33,6	26	23,7	

Source CNASEA-DARES

LES CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ EN 1994

Les Contrats Emploi-Solidarité ont pour vocation la promotion d'activités d'intérêt collectif dans le cadre d'un contrat de travail à temps partiel au bénéfice de publics défavorisés. Ils doivent participer au développement d'activités concernant des besoins collectifs non satisfaits.

Les CES peuvent être signés par les employeurs suivants :

- les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- les établissements publics (qu'ils soient nationaux ou locaux) et ce quel que soit leur caractère (industriel, commercial), les groupements d'intérêt public en tant que personnes morales de droit public ;
- les associations à but non lucratif, les fondations régulièrement déclarées, les congrégations reconnues et les comités d'entreprise ou les syndicats professionnels, les organismes de sécurité sociale ou les personnes morales chargées de la gestion d'un service public.

Les catégories de bénéficiaires sont définies, à ce jour par les dispositions du décret du 30 juillet 1992. Il s'agit de :

- chômeurs de longue durée ;
- demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus ;
- allocataires du RMI ;
- travailleurs handicapés ;
- jeunes ayant au plus un diplôme de niveau V ;
- bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique ;
- autres personnes rencontrant des difficultés particulières d'emploi.

Depuis le mois de juin 1993, dans le cadre des "mesures d'urgence pour l'emploi", le groupe des personnes prioritaires est redéfini de manière à recentrer le dispositif vers les adultes.

Il est composé des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans, des chômeurs inscrits à l'ANPE depuis plus de 3 ans, les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion sans emploi depuis plus d'un an, les travailleurs handicapés. Il intègre également les jeunes en grande difficulté, en particulier ceux de plus d'un an de chômage ou ceux issus des quartiers défavorisés.

Les avenants de reconduction concernent les publics prioritaires ou les jeunes en grande difficulté.

BILAN DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI EN 1993

*Plus de 2 millions de personnes sont entrées
dans l'un des dispositifs aidés par l'État en 1993 :
830 000 dans le secteur marchand
et 670 000 dans le secteur non-marchand,
520 000 stagiaires en formation
et 250 000 bénéficiaires de mesures
d'accompagnement des restructurations.*

*Mais à qui s'adresse la politique de l'emploi
et qui en sont ses bénéficiaires ?*

Pour chaque mesure, le bilan 1993 :

*Analyse les publics concernés, les caractéristiques
des employeurs et des organismes de formation qui les accueillent,*

Évalue l'efficacité des dispositifs quant à l'emploi ou à l'insertion,

Retrace l'évolution de la réglementation,

*Présente la synthèse des résultats
et les nouvelles orientations données à cette politique,*

*Enfin, ouvre le débat sur l'insertion des personnes
les plus en difficulté à partir d'une analyse
des activités intermédiaires.*

Prix : 150 FF



Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Direction de l'Animation de la Recherche,
des Études et des Statistiques

Numéro disponible à la vente à :

La Documentation Française

29-31, quai Voltaire

75344 Paris Cedex 07

Téléphone : (1) 40.15.70.00

Télécopie : 40.15.72.30